

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 11 septembre 2020

**2<sup>ème</sup> Commission**N° **CP-2020-8-2-4****Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

Service Attractivité des Territoires

**POLITIQUE DU TOURISME  
STRATEGIE TOURISTIQUE DU MASSIF DES VOSGES 2020-2022****PROGRAMME D' ACTIONS 2020 DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE DU MASSIF  
DES VOSGES**

Résumé : Le présent rapport a pour objet :

- d'approuver la stratégie touristique Massif des Vosges 2020-2022,
- d'approuver les termes de la convention 2020 relative à la stratégie touristique Massif des Vosges,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention,
- d'attribuer une subvention de 24 540 € à Alsace Destination Tourisme (ADT) pour les actions portées en 2020 pour le compte des partenaires institutionnels du Massif,
- d'approuver la convention financière y afférent et d'autoriser le Président à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et du Tourisme lors des réunions du 27 septembre 2019 et du 4 septembre 2020.

## **1. Rappel : la stratégie touristique Massif des Vosges 2020-2022**

Destiné à associer pleinement les partenaires socio-économiques à la promotion du Massif des Vosges et à donner plus de poids à la collaboration des acteurs de la Stratégie touristique du Massif, un « Contrat cadre de Destination Massif des Vosges » a été signé le 16 décembre 2014, couvrant la période 2014-2019.

Les partenaires institutionnels du Massif (Etat, Régions, Départements) ont souhaité, à l'initiative des membres du Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation (CIPP), poursuivre et encourager la dynamique pour la période 2020-2022, dans un esprit d'amélioration continue et ont décidé d'engager l'actualisation de la stratégie.

Cette stratégie touristique actualisée a été définie selon un positionnement fondé sur « l'Homme et la nature ».

Le plan d'actions de cette stratégie, défini chaque année, se structure autour de trois filières majeures :

- **les sports d'hiver, activités de pleine nature et itinérance** avec notamment les stations de sports d'hiver, les pôles d'activité de pleine nature, les chemins de randonnées et cyclistes ou les sites naturels ou paysages de grandes valeurs,
- **le tourisme de découverte** avec notamment l'agro-tourisme et les fermes-auberges, les monuments architecturaux historiques, les activités artisanales ou économiques, caractéristiques d'un savoir-faire local (verre et cristal, textile, bois),
- **l'éco-tourisme** avec notamment les stations vertes de vacances et les deux Parcs Naturels Régionaux (PNR).

La mise en œuvre du plan d'actions est confiée aux partenaires du Massif des Vosges, notamment l'Agence Régionale du Tourisme (ART) Grand Est, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV), Alsace Destination Tourisme (ADT) ou encore des « partenaires associés » comme Terre d'Est ou l'UNAT (tourisme social et solidaire).

Le programme d'actions 2020 est financé dans le cadre de la Convention interrégionale du massif des Vosges 2015-2020. Les actions relatives aux tranches 2021 et 2022 seront rattachées à la prochaine convention interrégionale en cours d'élaboration.

Le Département du Bas-Rhin a adopté ces dispositions par délibération du 22 juin 2020.

## **2. Le plan d'actions et le financement du programme d'actions 2020**

### **2.1. Le plan d'actions global**

Le Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation (CIPP) du 9 octobre 2019 a validé le programme d'actions 2020, dont le coût total s'élève à 809 390 € (annexe 1).

Le plan de financement est le suivant :

- les partenaires financiers s'engagent à contribuer au financement des actions inscrites au contrat 2020 à hauteur de 353 494 € au total, dans le cadre de la Convention interrégionale du massif des Vosges 2015-2020.
- Europe (Axe FEDER « Massif des Vosges » du PO FEDER-FSE Lorraine et massif des Vosges) : 324 146 €,
- autofinancement et fonds privés : 131 750 €.

## 2.2. Les actions portées par ADT

Au sein de ce programme 2020, les actions portées par ADT en faveur du développement de l'offre touristique se déclinent comme suit :

<b>Sous-axe</b>	<b>Action</b>	<b>Partenaires associés</b>	<b>Coût € TTC</b>
Ecotourisme	Accompagnement des stations vertes	Fédération des Stations Vertes	8 600
Activités de pleine nature	Développement de l'itinérance pédestre	Club Vosgien, FF de randonnée	30 000
	Développement de produits d'itinérance vélo/VTT	FF de cyclotourisme, conseils départementaux, PNR, Destination 70, Belfort Tourisme	15 000
Tourisme de découverte	Structuration et promotion d'une offre de découverte agrotouristique	FA du Haut-Rhin, PNR, CA d'Alsace et des Vosges, ...	30 000
Poste de webmaster	Stratégie digitale	Tous les partenaires financiers	50 000
Refonte du site Web			70 000
<b>Total</b>			<b>203 600</b>

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Montants €</b>
Europe Fonds FEDER Massif des Vosges	122 160
Etat FNADT	34 510
Département du Bas-Rhin	18 250
<b>Département du Haut-Rhin</b>	<b>24 540</b>
Département de la Haute-Saône	4 140
<b>Sous-total</b>	<b>203 600</b>
Autofinancement ADT ( <i>dépenses de personnel</i> )	50 900
<b>Total</b>	<b>254 500</b>

Le Département du Haut-Rhin est sollicité par ADT à hauteur de 24 540 € (*p.m.* 24 300 € en 2018 et 25 080 € en 2019).

### **3. Propositions pour un plan de relance du tourisme de la destination Massif des Vosges**

Dès le mois de mars 2020, le collectif Massif des Vosges a travaillé à la co-construction d'un plan de relance du tourisme pour soutenir les professionnels du Tourisme du Massif des Vosges.

Celui-ci se décline autour des axes complémentaires suivants :

- **des offres touristique ciblées**, adaptées à la clientèle en sortie de confinement, spécifiques au territoire Massif et innovantes. Un document décliné sous la forme d'un « livret inspirant » sur le thème du « Massif des Vosges Buissonnières » a été élaboré et constitue un outil dédié aux structures intermédiaires du tourisme. L'enjeu réside aussi dans la diffusion géographique des lieux de fréquentation vers des offres « pépites » moins connues pour limiter de potentielles sur-fréquentations,

- **l'implication des professionnels de la montagne** : pour soutenir l'activité des acteurs du tourisme et les faire travailler ensemble, par l'organisation d'ateliers (en visio conférences) et la production d'un programme d'actions (en cours),
- **une communication ciblée** : une stratégie distincte (relation presse, campagne de webmarketing, communication 4 saisons), avec notamment la réalisation d'un guide opérationnel concret et synthétique des bonnes pratiques sanitaires (*appliquées aux activités de plein air*).

Les moyens financiers du plan de relance sont ceux de la convention interrégionale du massif des Vosges 2015-2020, ce dernier s'inscrivant dans les enveloppes budgétaires prévues, à budget constant.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la stratégie touristique Massif des Vosges 2020-2022, jointe en annexe,
- d'approuver les termes de la convention 2020 relative à la stratégie touristique Massif des Vosges, jointe en annexe,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention,
- d'attribuer une subvention de 24 540 € à Alsace Destination Tourisme (ADT) pour les actions portées en 2020 pour le compte des partenaires institutionnels du Massif. Cette subvention sera versée en une seule fois après signature de la convention financière par les parties,
- d'approuver la convention financière y afférente et d'autoriser le Président à signer ladite convention,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F841, chapitre 65, fonction 94, nature 6574 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Rémy WITH